
Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés

Discussion thématique 3 :

Satisfaire les besoins et soutenir les communautés

18 octobre 2017

Groupe de discussion 3 : Comment pouvons-nous renforcer l'inclusion économique et promouvoir les possibilités de moyens d'existence pour tous les réfugiés, de manière à en faire profiter les pays et communautés d'accueil ?

Résumé

Les participants ont souligné certains facteurs importants pour renforcer l'inclusion économique et promouvoir les possibilités de trouver un moyen d'existence, notamment les suivants :

- L'un des quatre objectifs majeurs du cadre d'action global pour les réfugiés est de renforcer l'autonomie des réfugiés, objectif vers lequel le plus de progrès ont été accomplis à ce jour dans la mise en œuvre du cadre d'action global pour les réfugiés.
- Dans le même temps, les efforts visant à renforcer l'autonomie des réfugiés ne doivent pas se faire au détriment d'actions destinées à favoriser le développement des communautés d'accueil. Le programme d'action pourrait constituer une enceinte permettant d'aider les États à faciliter l'accès des réfugiés à des moyens de subsistance, tout en fournissant des occasions aux communautés d'accueil et en répondant à leurs besoins. Il est important que cet objectif ne crée pas des charges supplémentaires pour les pays d'accueil. Dans cet esprit, nombre des projets et des programmes qui ont été discutés ciblaient à la fois les réfugiés et les communautés d'accueil.
- De plus en plus de preuves montrent que lorsqu'ils peuvent avoir accès à des moyens d'existence, les réfugiés apportent une contribution sensible à l'économie de leur pays d'accueil et à la croissance de l'économie mondiale. Cet ensemble de preuves pourrait continuer à être renforcé et des enseignements pourraient en être retirés.

Suggestions pour le programme d'action

Tirées du document de réflexion

- Créer un environnement favorable pour l'autonomie
 - Les acteurs humanitaires et du développement peuvent coopérer pour aider les pays d'accueil à créer des possibilités pour les réfugiés et les communautés d'accueil d'avoir un moyen d'existence, mais il est important d'éviter les doublons.
 - Il est important d'évaluer les vulnérabilités, les qualifications et les capacités des réfugiés et des communautés d'accueil dès le déclenchement d'une crise, ainsi que l'impact d'un afflux de réfugiés sur les marchés, l'environnement et les ressources disponibles.
 - La création d'un environnement politique/réglementaire permettant aux réfugiés de pouvoir bénéficier d'un permis de travail, d'ouvrir un compte bancaire ou de développer de petites activités requiert l'adhésion du gouvernement : la nécessité d'une planification nationale spécifique au contexte a été soulignée à cet égard.

- L'accès des réfugiés à l'éducation, à la formation professionnelle et aux soins de santé pour renforcer le capital humain a été souligné comme étant un complément important pour que les réfugiés puissent profiter des possibilités d'avoir un moyen d'existence et développer leurs compétences.
 - Les participants ont demandé que les pays d'accueil bénéficient d'une aide pour régulariser les secteurs informels de leur économie (également dans l'objectif de prévenir l'exploitation des réfugiés par le marché informel du travail).
- Élaborer des stratégies favorisant l'autonomie
 - Les stratégies sont le plus efficaces lorsqu'elles reposent sur une évaluation des besoins du marché du travail dans le pays d'accueil, y compris des emplois pouvant être insuffisamment pourvus par des nationaux.
 - Il est crucial de considérer le marché du travail dans son ensemble et de fournir un appui structurel afin d'assurer de bonnes conditions et des salaires corrects pour les nationaux comme pour les réfugiés.
 - La création de programmes de formation professionnelle pour les réfugiés a été encouragée, ces programmes étant le plus efficaces lorsqu'ils reposent sur une vision à long terme, y compris en vue d'éventuelles solutions.
 - Faciliter l'engagement du secteur privé en faveur des réfugiés
 - Les participants ont reconnu que cet aspect était essentiel et pourrait être étudié de plus près, car le secteur privé est une partie prenante clé des politiques d'inclusion économique. Il est possible de s'inspirer de plusieurs bonnes pratiques et de plusieurs enseignements, comme du Réseau canadien de liaison avec les employeurs. Les connaissances sectorielles spécifiques du secteur privé en particulier pourraient être mieux exploitées.
 - Le recrutement de réfugiés par des entreprises privées et les programmes de prospection visant de manière spécifique les réfugiés pourraient être encouragés : l'emploi de réfugiés peut être « une bonne affaire ».
 - Avec l'extension de l'engagement du secteur privé, il est important de veiller à ce que les principes de la protection soient respectés.
 - Entreprendre des analyses de marché et de la chaînes de valeur
 - Il a été noté que les « coopératives » constituaient un bon modèle pour améliorer les compétences existantes des réfugiés.
 - « Indigo Africa » représente un bon modèle pour faciliter l'accès des artisans aux marchés d'exportation et une éducation/formation aux affaires, qui pourrait être repris dans le programme d'action.
 - Accès aux services financiers
 - Les organismes de microcrédit peuvent fournir un soutien essentiel aux réfugiés et aux communautés d'accueil pour leur permettre d'avoir accès à un moyen d'existence. Toutefois, il existe peu d'exemples de cette formule à ce jour car les prêts aux réfugiés sont souvent considérés comme « trop risqués ».
 - Le programme Fondation Grameen – SIDA (*Swedish International Development Agency*) – HCR, qui étudie les contributions supplémentaires que pourraient apporter les organismes de microcrédit aux réfugiés est un bon modèle et peut potentiellement démontrer que les populations de réfugiés ne représentent en général pas plus de « risques » que les autres clients de projets de microfinancement.

- Appliquer la Recommandation n° 25 de l'Organisation internationale du travail (2017) et les principes directeurs intitulés « *Guiding principles on the access of refugees and other forcibly displaced persons to the labour market* » (Principes directeurs sur l'accès des réfugiés et autres personnes déplacés de force au marché du travail) (2016).
 - Ces instruments ont été reconnus comme formant une bonne base pour l'élaboration de politiques concrètes et leur mise en œuvre a été soutenue dans le cadre du programme d'action.
 - Le Pacte avec la Jordanie, qui accorde l'accès préférentiel des entreprises jordaniennes à l'UE, des prêts sous forme de financements concessionnels et autres mesures en échange de l'octroi d'un permis de travail à 200 000 réfugiés syriens, comporte des bonnes pratiques et des enseignements importants (y compris la nécessité d'un financement international plus important pour la création de moyens d'existence).

Suggestions supplémentaires pour le programme d'action

- Soutenir les possibilités pour les réfugiés d'effectuer des travaux publics temporaires.
- Promouvoir les possibilités de trouver un moyen d'existence, en particulier pour les femmes, y compris en luttant contre les obstacles sexistes à l'inclusion sur le marché du travail.
- Créer un fonds renouvelable pour que les réfugiés et les communautés d'accueil puissent avoir accès à un capital de départ en cas de besoin.
- S'engager à réfléchir à des instruments commerciaux et non liés à l'assistance innovants.
- S'engager à explorer de manière plus approfondie l'idée de « domaines de développement » et de centres de développements régionaux dans les grands pays qui accueillent des réfugiés ; ainsi que de « pactes d'emploi ».
- Instaurer des mécanismes de collecte de données sur l'éducation, les qualifications et les références des réfugiés pour permettre une approche reposant sur des preuves concernant l'inclusion sur le marché du travail et l'accès aux possibilités existant dans des pays tiers
- Soutenir la mise en place de cours de langue en cas de besoin.
- Les participants ont également invité à une réflexion plus approfondie sur les conséquences sur les droits et la protection dans ce domaine, y compris le droit au travail et le droit du travail (normes de travail et protection contre l'exploitation par exemple ; avec également la prise en compte des besoins des personnes handicapées) ; et sur les avantages que présente l'adoption d'une approche fondée sur l'État de droit et la gouvernance.

HCR
6 novembre 2017